

La Lettre d'Information du SAGE Cher aval

Editorial

Le SAGE Cher aval est réellement entré dans sa phase d'élaboration en juin 2010, avec l'engagement d'une première étude qui consistait à établir un **état des lieux** des ressources en eau et des milieux aquatiques ainsi que des usages qui y sont liés.

La Commission Locale de l'Eau, le 17 février 2011, a approuvé à la majorité ce rapport d'étude.

Afin que chaque acteur possède le même niveau de connaissances, nous avons mis en ligne ce document sur le **site Internet** du SAGE et nous avons décidé également d'y consacrer ce premier numéro de la lettre d'information.

Ce préalable technique va servir de base à toutes nos réflexions et notamment à celles qui seront menées dans le cadre du **diagnostic**. Ce dernier, en cours de réalisation, nous amènera à définir et **hiérarchiser les enjeux** et les problématiques qui se posent à l'échelle de notre territoire.

La dynamique d'une concertation fructueuse et de recherche de consensus devra permettre d'aboutir à un objectif commun : atteindre un **bon état** ou un **bon potentiel des eaux** tout en satisfaisant l'ensemble des usages.

Au regard des principaux éléments d'état des lieux, que vous découvrirez dans le présent document, vous comprendrez que cet enjeu ambitieux mais vital pour les générations futures va nécessiter un rassemblement et une solidarité de tous les acteurs du bassin versant que nous représentons.

Je vous souhaite une bonne et agréable lecture.



Le Président de la
Commission Locale de l'Eau
Pierre LESTOQUOY

Qu'est-ce qu'un SAGE ?
Le
SAGE ou Schéma
d'Aménagement et de

Gestion des Eaux est l'instrument
de planification de la politique de l'eau
au niveau d'un bassin versant.

Déclinaison locale du SDAGE, le SAGE définit
les objectifs et les orientations de gestion des
ressources en eau et des milieux aquatiques en
conciliation avec la satisfaction des usages.

Depuis la loi sur l'eau et les milieux
aquatiques de décembre 2006, le contenu
des SAGE a été modifié. Il est constitué
d'un **plan d'aménagement et de
gestion durable**, d'un **règlement**
ainsi que de documents
cartographiques.

Sommaire

Le contexte physique du bassin	p.2
Les usages	p.4
Les prélèvements	p.5
La qualité des milieux	p.6
Le patrimoine naturel	p.7
Les acteurs	p.7
En bref	p.8

UN TERRITOIRE PLUTÔT RURAL

Le tissu industriel et urbain du bassin versant est faible (4,7 % du territoire). Il est principalement concentré au niveau de l'agglomération de Tours située à l'extrémité aval du territoire.

L'ensemble de l'espace agricole couvre les 3/4 du territoire. Il est marqué par une très faible proportion de prairies (5,7 %) et une dominance des terres arables (50 %).

Environ 1/5^e du territoire est occupé par des forêts.



Carte de l'occupation du sol

Occupation du sol en 2006

L'occupation du sol découpe le territoire en deux grands ensembles :

- le premier, sur la partie amont du bassin, est constitué de terres arables (Champagne Berrichonne et Boischaud Nord) et quelques ensembles forestiers,
- le second, sur la partie aval, est constitué d'une part plus importante de forêts et est traversé sur sa longueur par le Cher et ses vignobles (région viticole Est de Tours).

UN CLIMAT TEMPÉRÉ

Les hauteurs de précipitations annuelles sont en moyenne comprises entre 680 et 800 mm. Les précipitations annuelles moyennes sont plus élevées en tête de bassin du Fouzon. Les profils annuels montrent de fortes précipitations sur la période

octobre-janvier, et également aux mois d'avril-mai.

Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 12°C, les moyennes minimales et maximales avoisinant respectivement 7 et 16°C.

Le vent moyen mesuré à la station de Tours est de 14 km/h.

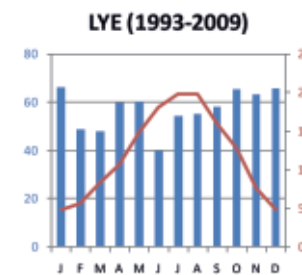


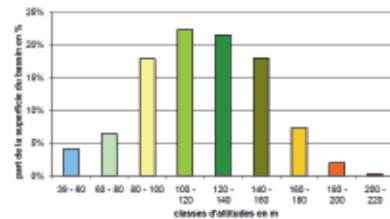
Diagramme ombrothermique (en mm et °C)

UN RELIEF PEU MARQUÉ

Le bassin versant du Cher aval se trouve à une altitude peu élevée, comprise entre 39 et 220 m. 80 % du territoire se situe entre 80 et 160 m d'altitude.

Sur la partie sud, les bassins du Fouzon et du Modon présentent le plus de dénivelés et occupent presque la moitié du territoire.

Le Fouzon prend ainsi sa source à 128 m d'altitude. Le Renon et le Nahon, principaux affluents du Fouzon, prennent leurs sources à respectivement 152 et 181 m.



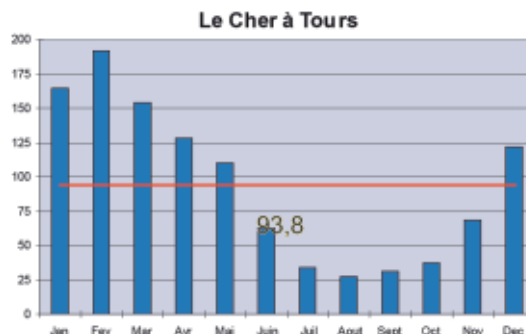
Répartition des classes d'altitude

UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE HÉTÉROGÈNE

Sur l'entité amont dite Cher « sauvage », le Cher, qui parcourt 64 km, présente un tracé sinueux et une moindre artificialisation. Il est longé par le canal de Berry, long de 49 km.

Sur l'entité aval dite Cher « canalisé », le profil du lit a été aménagé et stabilisé, et les niveaux d'eau sont maintenus en été par une série de barrages. Sur cette entité, le Cher parcourt 80 km. A noter qu'en aval de Savonnières jusqu'à la Loire, le Cher est de nouveau « sauvage ».

Le bassin du Fouzon, principal affluent, draine un bassin versant d'environ 1 000 km², soit plus de 40 % du SAGE. La longueur du Fouzon atteint 60 km.



Débit moyen mensuel et module en m³/s

UN RÉGIME HYDROLOGIQUE CONTRASTÉ

Sur un plan hydrologique, l'évolution des débits au cours de l'année témoigne d'un régime pluvial océanique avec de forts débits d'hiver et des basses eaux en été. Les débits spécifiques de crue décennale sont forts et les QMNA5 relativement faibles. Les plus hautes crues apparaissent au mois de janvier-février et au mois de mai. Trois points nodaux sont situés sur le périmètre du SAGE : sur le Cher à Selles-sur-Cher et à Tours, et sur le Fouzon à Meusnes.

Ils permettent le suivi des débits d'étiage et la vérification du respect du débit objectif d'étiage fixé.

L'ensemble du Val de Cher présente un risque d'inondation marqué, notamment sur la partie aval où les champs d'expansion des crues ont été aménagés. La prévision des crues est aujourd'hui assurée par le service de prévision des crues de la DREAL Centre, basé à Orléans. Des plans de prévention du risque inondation ont été adoptés sur l'ensemble de la vallée du Cher.

DES VOIES D'EAU ARTIFICIALISÉES

Le canal de Berry, long de 261 km, traverse le Bourbonnais, le Berry et la Touraine. Il est déclassé des voies navigables depuis 1955 et a été vendu par sections aux communes riveraines et aux particuliers. Une branche va de Fontblisse à Noyers-sur-Cher puis est prolongée par le Cher canalisé jusqu'à Tours.

Le Cher canalisé s'étend de l'écluse de jonction avec le canal de Berry à Noyers-sur-Cher jusqu'au barrage de Rochepinard à Tours. La rivière a été fortement artificialisée et s'est transformée en une succession de plans d'eau, délimités par des aménagements (barrages à aiguilles/écluses/maisons éclusières). Le Cher est déclassé des voies navigables.



Barrage de Nitray sur le Cher canalisé

Cinq formations hydrogéologiques sont principalement représentées. Le niveau de l'eau dans ces aquifères est sensible vis-à-vis des conditions météorologiques.

L'aquifère des sables du Cénomani captif, qui constitue une ressource stratégique pour l'eau potable dans le bassin Loire-Bretagne, est classé en zone de répartition des eaux depuis 2003. Ce classement vise à limiter et contrôler les prélèvements d'eau afin de restaurer l'équilibre entre la ressource et les prélèvements. En effet, le niveau de la nappe est en baisse en Touraine et dans la vallée du Cher suite à des prélèvements localement trop intenses. Des modalités de gestion de cette aquifère ont été inscrites au SDAGE.

Il est également classé comme ressource à réserver dans le futur à l'alimentation en eau potable. Ce classement a pour objet de conserver les aquifères bénéficiant d'une protection naturelle efficace et caractérisés par l'absence de pollution anthropique. Aucune autorisation nouvelle de prélèvement ne pourra être accordée autre que pour des motifs d'alimentation en eau potable par adduction publique.



DE NOMBREUX OUVRAGES...

311 ouvrages hydrauliques sont actuellement recensés sur les cours d'eau, dont 19 sur le cours du Cher. Les principaux usages recensés sont la navigation pour les ouvrages du Cher canalisé et des usages dit de loisirs.

...ET PLANS D'EAU

1976 plans d'eau (> 1000 m²) sont connus des services de police de l'eau. Les plans d'eau sont plus nombreux dans le département du Loir-et-Cher, ce qui s'explique par la particularité de la Sologne. L'activité principale liée aux plans d'eau est celle des loisirs, suivie par les activités de pêche et/ou de pisciculture, et enfin l'usage agricole (irrigation ou abreuvement).

DES RESSOURCES SOUTERRAINES STRATÉGIQUES

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

La production d'eau potable est assurée par 55 collectivités exploitant une centaine de captages. 12,8 Mm³ ont été prélevés en 2007. La plupart des unités de production sollicitent les eaux souterraines, et notamment la nappe du Cénomaniens. Quelques interconnexions sont en place pour des ventes d'eau entre collectivités ou du secours.

70 % des captages sont protégés par une **déclaration d'utilité publique**. Cette procédure a pour objet de limiter les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles de la ressource. En outre, quatre captages, présentant un intérêt stratégique pour l'alimentation des populations ou altérés par les pollutions diffuses ont été classés **prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement**. Ce classement appelle la mise en œuvre de programmes d'actions pour stopper la dégradation de la qualité des eaux par les pollutions diffuses.

Sur un plan qualitatif, des difficultés sont rencontrées ponctuellement vis-à-vis des **nitrites** et des **pesticides**. La part de la population concernée par une eau non conforme est de 2,4 % en ce qui concerne les nitrites et 2,2 % pour les pesticides.

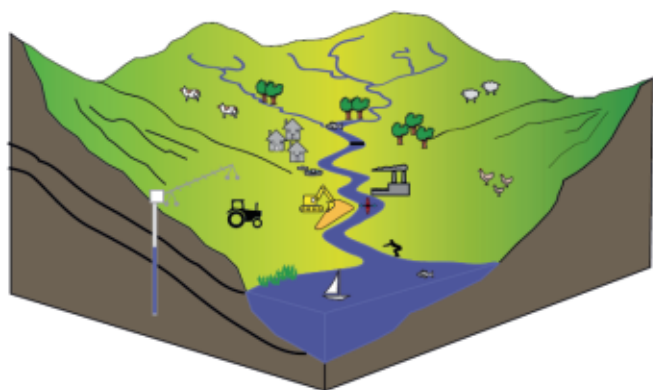
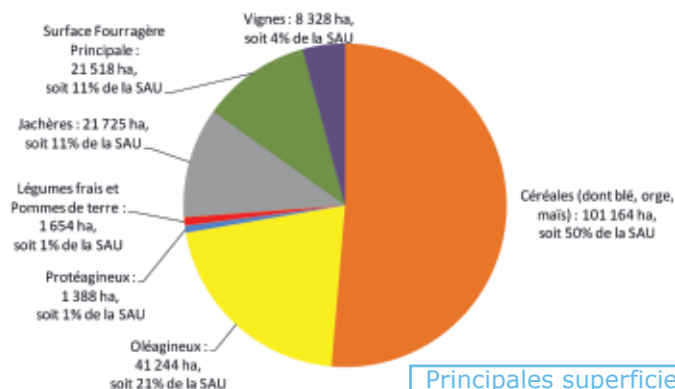


Schéma d'un bassin versant et des usages de la ressource en eau

L'AGRICULTURE

La **surface agricole utile** (SAU) totale sur le SAGE est d'environ 140 000 ha. De grandes disparités sont observées selon les régions agricoles et les productions.

Les terres labourables atteignent 90 % de la SAU aujourd'hui. A l'inverse, les surfaces toujours en herbe ne représentent plus que 5 % de la SAU. La **vigne** couvre plus de 8 300 ha (4 % de la SAU). En matière d'élevage, le cheptel compte environ 25 000 UGB : élevage bovin, caprin et volailles.



Principales superficies agricoles en 2000

79 stations d'épuration rejettent leurs effluents sur le SAGE, dont 13 stations de plus de 2000 EqH, pour une capacité de traitement totale de 133 940 EqH. L'exploitation des systèmes d'assainissement est majoritairement réalisée en régie. Les filières de type boues activées couvrent 88 % de la capacité de traitement. Les rendements épuratoires moyens sont bons. Les stations supérieures à 2000 EqH sont bien dimensionnées, aucune surcharge hydraulique ou organique conséquente n'est observée.

En matière d'assainissement non-collectif, 131 communes sur 152 ont transféré la compétence à des groupements intercommunaux. Le taux de non conformité des installations actuellement recensées oscille entre 50 % pour les départements 36 et 41 et 70 % pour les départements 18 et 37.

L'INDUSTRIE

L'activité industrielle dans le périmètre du SAGE Cher aval est variée (agroalimentaire, textiles, traitement de surface, imprimerie, etc.) et se concentre essentiellement autour des plus grandes agglomérations (Tours, Amboise, Contres, Gièvres, Chabris, Levroux, etc.).

Les bassins d'emploi de la vallée du Cher sont composées de différentes entreprises, sans spécialisation mais présentant davantage une activité dominante résultant de la présence d'une importante entreprise (Acial à Saint-Aignan par exemple).

45 établissements industriels relèvent du régime d'autorisation au titre des **installations classées pour la protection de l'environnement**.

LES LOISIRS ET LE TOURISME

On recense 65 centres d'intérêt et sites touristiques sur le territoire du SAGE. Certains de ces sites présentent des taux de fréquentation très élevés comme le zoo parc de Beauval à Saint-Aignan ou encore les châteaux de Chenonceau et de Valençay.

Les activités pratiquées localement sont :

- la pêche associative avec 34 AAPPMA et 15 000 adhérents ;
- le canoë-kayak, l'aviron, la voile, le ski nautique (Cher et Lac des Trois Provinces notamment) ;
- la baignade ;
- la randonnée pédestre et les itinéraires cyclables (projet de Cher à vélo) ;
- les bateaux-promenade (Cher canalisé) et coches de plaisance (canal de Berry).

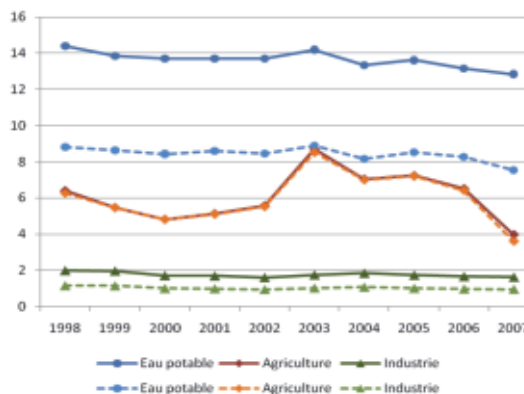


Canoë-kayak sur le Cher

DES VARIATIONS INTERANNUELLES EN FONCTION DE LA PLUVIOMÉTRIE

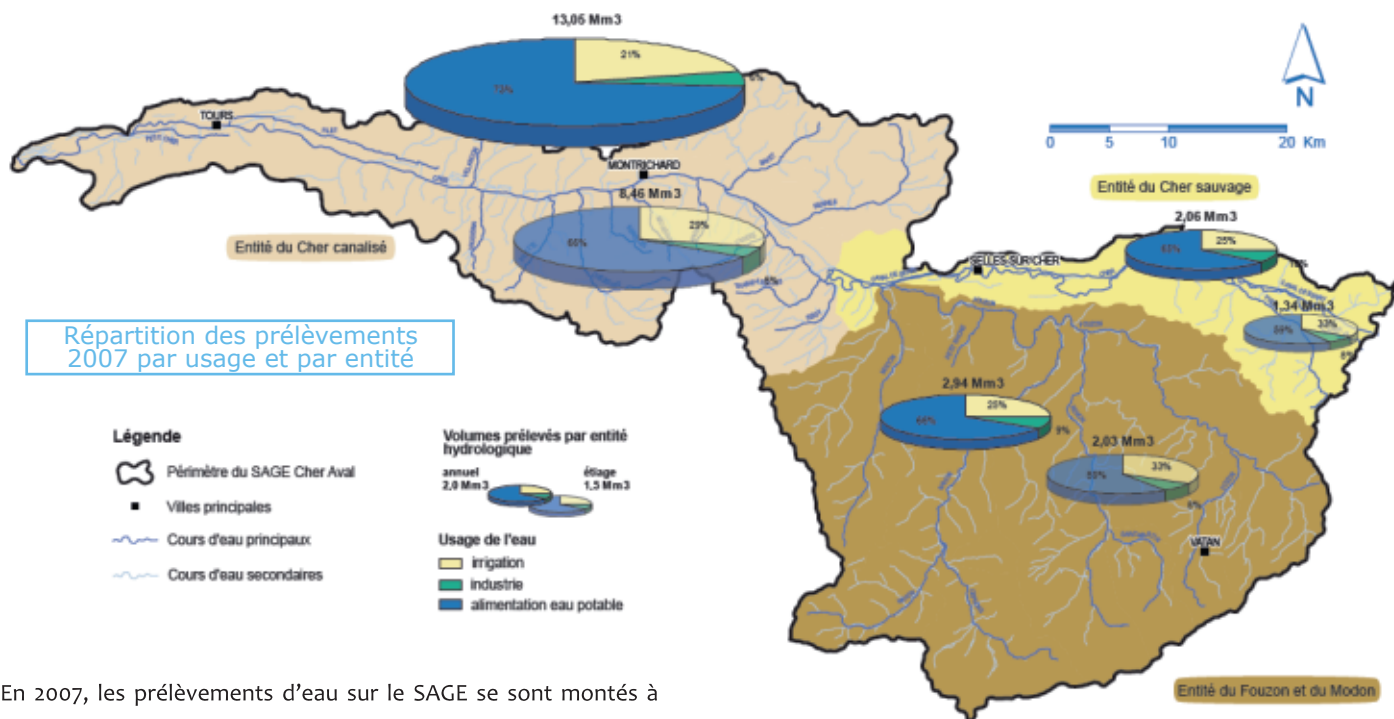
En termes d'évolution, les prélèvements ont baissé de près de 20 % entre 1998 et 2007, passant de 23 Mm³ à 18 Mm³. Les tendances à la baisse semblent significatives concernant les collectivités et l'industrie, grâce à l'amélioration des rendements des réseaux de distribution, aux mesures d'économies d'eau, à l'optimisation de process industriels, etc.

Adaptés à la pluviométrie de l'année, les prélèvements irrigation sont eux naturellement beaucoup plus fluctuants. Ils oscillent entre 3,8 Mm³ en 2007 (année humide) à 8,7 Mm³ en 2003 (année sèche).



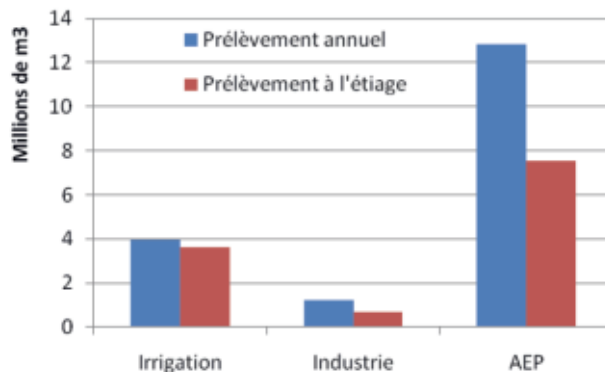
Evolution des prélèvements d'eau annuels par usage entre 1998 et 2007 (en Mm³), avec en pointillés les volumes prélevés à l'été

DES PRÉLÈVEMENTS PRÉFÉRENTIELLEMENT EN NAPPE PROFONDE ET POUR L'EAU POTABLE



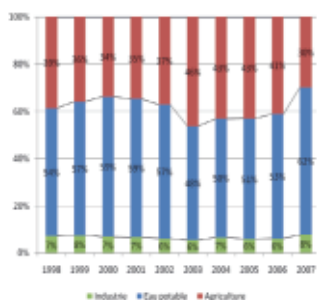
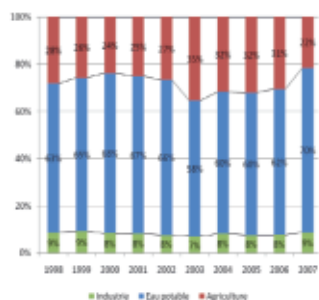
En 2007, les prélèvements d'eau sur le SAGE se sont montés à 18 Mm³, dont 12 Mm³ environ sur la période d'été, soit 65 %. L'entité du Cher canalisé (bassin versant et affluents) supporte 72 % des prélèvements annuels, soit 13 Mm³.

Concernant le type de ressource sollicitée, l'essentiel (85 %) des prélèvements annuels du SAGE sont effectués en **nappe profonde**, soit 15 Mm³. Toutefois, ce pourcentage global varie selon les secteurs géographiques.



Répartition par usage des prélèvements annuels

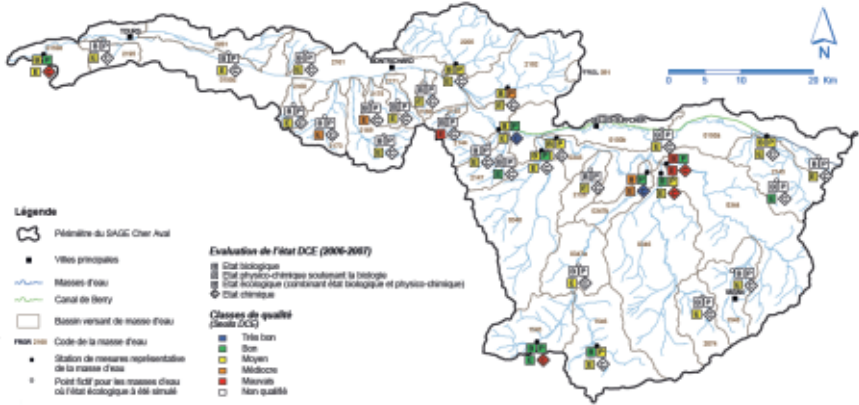
Répartition par usage des prélèvements à l'été



Prélèvements d'eau annuels et à l'été par usage en 2007

L'essentiel des volumes est capté pour l'alimentation en eau potable, soit 64 % en moyenne de 1998 à 2007. Viennent ensuite les prélèvements agricoles (28 %) et industriels (8 %). Toutefois, les ratios entre ces usages peuvent varier selon les sous-bassins versants et la période considérée (annuelle ou été).

DES EAUX SUPERFICIELLES DE QUALITÉ DCE MOYENNE



Masses d'eau superficielles et caractérisation de l'état DCE 2006-2007

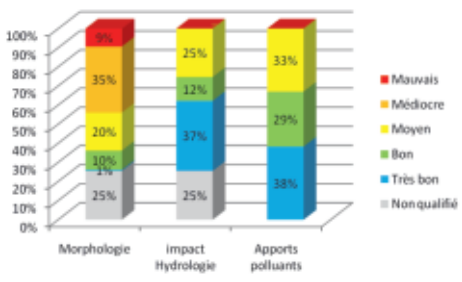
ZOOM SUR LA QUALITÉ BIOLOGIQUE

La **qualité biologique des cours d'eau** revêt une importance particulière aujourd'hui car ce sont principalement à partir de ces indices qu'est évalué le bon état. Cette qualité biologique est appréciée grâce à différents indices basés sur une identification des peuplements aquatiques faunistiques (macro-invertébrés, poissons) ou floristiques (diatomées) et prenant en compte leurs exigences écologiques et leur sensibilité vis-à-vis de la qualité du milieu.

L'**IBGN** atteint des classes de qualité bonnes à très bonnes sur les 3 à 5 dernières années pour les cours d'eau du bassin du Fouzon, pour le Bavet et pour le Cher. Les déclassements en classe moyenne, voire médiocre, vont principalement concerner le Cher aval entre Bléré et Tours.

La qualité **IBD** tend à s'améliorer sur l'amont du territoire depuis 2007 (bassins du Fouzon et du Modon). Les stations du Cher canalisé sont qualifiées en classe moyenne avec ponctuellement des qualités bonnes.

Quelques déclassements liés à l'**IPR** sont observés sur le Nahon, le Renon et surtout le Fouzon. Ils témoignent d'un déséquilibre du peuplement : surabondance d'espèces tolérantes et dégradations du milieu par rapport aux espèces attendues.



Evaluation du Réseau d'Observation des Milieux (ROM)

UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE À RESPECTER

Le Cher est classé **cours d'eau à grands migrateurs** au titre de l'article L.432-6 CE avec publication de la liste des espèces (truite de mer, grande alose, alose feinte, lamproies marine et fluviatile, anguille). La LEMA de 2006 a réformé ce dispositif de classement des cours d'eau afin de l'adapter aux exigences de **continuité écologique** de la DCE dont l'objectif est l'atteinte du bon état des eaux en 2015. Les nouveaux classements au titre de l'article L.214-17 CE devront être effectifs au plus tard au 1er janvier 2014. Néanmoins, le SDAGE assortit la réalisation de dispositifs de franchissement d'une obligation d'entretien et de résultats à long terme.

Le périmètre compte 31 masses d'eau « cours d'eau » : 28 naturelles, 2 artificielles et 1 fortement modifiée. Des reports d'objectifs au-delà de 2015 sont demandés pour 15 d'entre elles.

27 masses d'eau naturelles n'atteignent pas le bon état écologique. Deux masses d'eau sont qualifiées en mauvais état écologique. Trois masses d'eau sont en bon état écologique. Aucune masse d'eau n'est en très bon état. L'IBD est le principal facteur déclassant pour la biologie. Pour la physico-chimie, les éléments responsables des déclassements sont le bilan en oxygène (taux de saturation en oxygène) et les nutriments (phosphore total et nitrates). L'état chimique n'est évalué que pour six masses d'eau. Il est jugé mauvais pour quatre d'entre elles.

Espèces patrimoniales

- + Migrateurs amphihalins (anguille, alose, lamproie), chabot, loche de rivière, brochet, bouvière, truite fario, vandoise.

Espèces envahissantes

- Perche-soleil, pseudorasbora, silure glane, écrevisses américaine et de Louisiane, moule zébrée, jussie, vigne vierge, robinier faux acacia, renouée du Japon, solidage glabre.

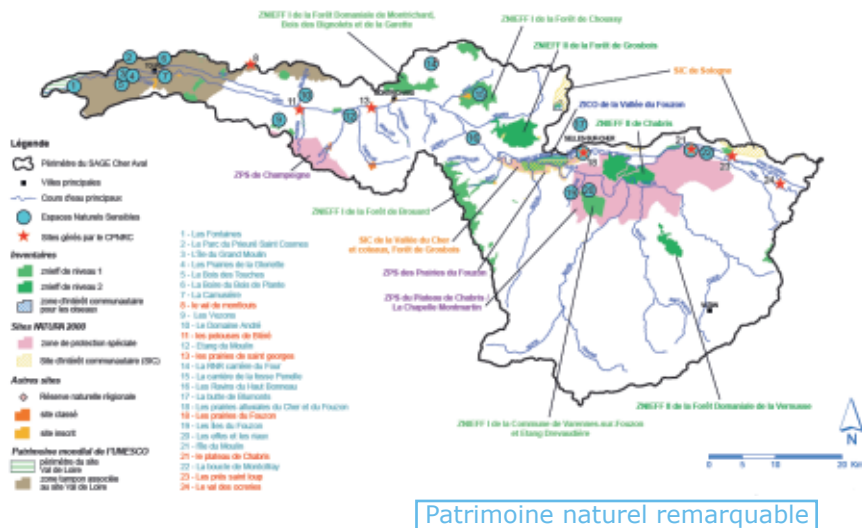
DES MILIEUX AQUATIQUES ALTÉRÉS

Tous les cours d'eau diagnostiqués par le Réseau d'Évaluation des Habitats ou REH sont **altérés** pour au moins un compartiment, avec une intensité forte à très forte dans 65 % des cas. Du point de vue de l'état fonctionnel, évalué à partir du Réseau d'Observation des Milieux ou ROM, l'impact le plus fort sur le bassin est d'ordre **morphologique**, avec 64 % du bassin en impact moyen à très fort.

Dans le détail, les principales perturbations rencontrées sont l'**artificialisation** du lit (chenalisation, recalibrage, curage, etc.), le cloisonnement du cours d'eau par la présence d'obstacles (notamment des plans d'eau), les apports polluants d'origine agricole, les prélèvements responsables d'étiages sévères et la déconnexion des zones humides annexes.

Aujourd'hui, le tronçon qui apparaît en meilleur état du point de vue de l'**hydromorphologie** est le **Cher sauvage**.

UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE



Le territoire du SAGE est recouvert de nombreux espaces naturels présentant un intérêt patrimonial. Selon ce dernier, ils peuvent être protégés par convention (Natura 2000), au moyen de maîtrise foncière (ENS et espaces du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre) ou encore par classement réglementaire (réserve naturelle, arrêtés de protection de biotope, sites classés et inscrits, zones humides). Le SAGE identifiera les **zones humides** d'intérêt environnemental particulier ou ZHIEP et parmi ces dernières les zones stratégiques pour la gestion de l'eau ou ZSGE, afin que les documents d'urbanisme leur associent le niveau de protection adéquat. En outre, la région du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, qui est partiellement contenue dans le territoire du SAGE, est inscrite sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco** depuis 2000.

Libellula depressa



- 35 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I et 4 de type II (142 km²).
- 2 zones importantes pour la conservation des oiseaux : étang de l'Arche et vallée du Fouszon (8,1 km²).
- 8 sites Natura 2000 (4 zones de protection spéciale approuvées et 4 sites d'intérêt communautaire proposés). Sur 7 d'entre eux, le DOCOB a été validé et une structure animatrice est mise en place pour coordonner l'application des mesures de gestion. Pour le site à chauve souris de Valençay-Lye, le DOCOB est en cours de réalisation.
- Espaces naturels sensibles : sur le périmètre du SAGE, tous les départements mènent une politique « ENS » plus ou moins engagée.

- 14 sites naturels protégés par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (300 ha).
- 1 réserve naturelle régionale : carrière du Four à Chaux à Pontlevoy.
- 3 arrêtés de protection de biotope (192 ha).
- 6 sites classés (192,1 ha) et 14 inscrits (289,46 ha).

DES ACTEURS LOCALISÉS

Sur le périmètre du SAGE, les cours d'eau, à l'exception du Cher, sont non-domaniaux.

De nombreux acteurs sont compétents et interviennent dans l'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux naturels associés : Etat, collectivités territoriales, associations et fédérations. 16 syndicats avec des compétences en matière d'hydraulique ont été recensés : 12 sur les affluents non-domaniaux, 3 sur le Cher (Syndicat du Cher canalisé, SIMALC et Syndicat du Val du Cher) et 2 sur le canal de Berry (Syndicat Intercommunal du Canal de Berry et SMCB 18).

Sur le Cher, qui appartient au **domaine public fluvial**, les syndicats interviennent dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire, étant donné les projets de transfert de la propriété du Cher.

Pour ce qui concerne les syndicats sur les affluents, leurs objectifs étaient à l'origine de favoriser l'écoulement des eaux, pour lutter contre les inondations et assainir les vallées en accompagnement de travaux d'hydraulique agricole (drainage). La plupart ont réalisé des travaux plutôt « lourds » de modification du profil des cours d'eau (recalibrage, redressement de méandres, etc.) au cours des années 60-70.

A noter que le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry souhaite mettre en œuvre un **contrat territorial** à l'échelle du bassin versant du Fouszon. Le contrat territorial est l'outil central pour mettre en œuvre une politique territoriale dans le domaine de l'eau.

Rappelons enfin qu'à côté des collectivités, les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique et les 34 associations agréées pour la pêche, fortes de 15 000 adhérents, mènent des actions significatives dans l'étude, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques.

Coches de plaisance sur le canal de Berry





LE SAGE EN LIGNE...



En complément de cette lettre d'information, la CLE a souhaité mettre en place un **site Internet** où toutes les informations relatives au SAGE Cher aval sont accessibles à tout moment. Si vous souhaitez consulter le **rapport complet** et son **atlas cartographique**, vous pouvez les télécharger sur le site Internet du SAGE dans la rubrique "Documents / Rapports d'études".

<http://www.sage-cher-aval.com/>

LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2010-2015

Elaboré en concertation par tous les utilisateurs de l'eau, le **SDAGE** ou **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** décrit, pour une période de 6 ans, la stratégie pour retrouver un **bon état des eaux** en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques. Il est accompagné d'un **programme de mesures** financières et réglementaires.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin le 15 octobre 2009 et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2009, après deux phases de consultation dont une à l'attention du public en 2008.

Retrouvez ces documents sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

TABLE DES SIGLES

- AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- CE** : Code de l'Environnement
- CLE** : Commission Locale de l'Eau
- DCE** : Directive Cadre sur l'Eau
- DOCOB** : Document d'Objectifs Natura 2000
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EqH** : Equivalent-Habitant
- IBD** : Indice Biologique Diatomées
- IBGN** : Indice Biologique Global Normalisé
- IPR** : Indice Poissons Rivière
- LEMA** : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
- QMNA5** : Débit moyen mensuel minimal interannuel de fréquence quinquennale
- SIMALC** : Syndicat Intercommunal Mixte d'Aménagement du Lit du Cher
- SMCB 18** : Syndicat Mixte du Canal de Berry dans le département du Cher
- UGB** : Unité de Gros Bétail
- UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

CARTE D'IDENTITÉ DU SAGE CHER AVAL

Caractéristiques

Un bassin versant de **2374 km²**
264 000 habitants
 1 Région : Centre
 4 Départements : 18, 36, 37, 41

Fonctionnement

Une CLE de **65** membres
 Collège des collectivités locales : 33
 Collège des usagers : 17
 Collège des administrations : 15

Organisation

1 Président
 3 Vice-présidents
 1 Bureau
 3 commissions géographiques
 - "Cher canalisé et affluents"
 - "Cher sauvage et canal de Berry"
 - "Bassins versants du Fouzon et du Modon"

Financement

Animation et communication
 50 % Agence de l'Eau
 30 % Région
 20 % Départements

Etudes
 60 % Agence de l'Eau
 16,65 % FEDER
 11,67 % Région
 11,68 % Départements

Déroulement et état d'avancement

Emergence
 Réflexion préalable : Mars 2003
 Consultation des communes : 15 mars - 15 juin 2004
 Consultation du Comité de Bassin : 08/07/2004

Instruction
 Arrêté de périmètre : 25/01/2005

Elaboration
 Arrêté de création de la CLE : 11/08/2006
 Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 09/12/2010
 Réunion institutive : 02/02/2007

Structures et intervenants

Structure porteuse : **Etablissement public Loire**
 Président : M. **Pierre LESTOQUOY**, conseiller municipal de Larçay
 animateur : M. **Adrien LAUNAY**, chargé de mission à l'EP Loire

Directeur de publication : Pierre LESTOQUOY / Conception et réalisation : EP Loire - Cellule d'animation du SAGE Cher aval / Crédit photographique : FDAAPPMA 36, Nature Centre, Indre Nature, EP Loire, Syndicat Intercommunal du canal de Berry / Crédit cartographique : GEO-HYD / Impression : sept. 2011



Les partenaires financiers



La Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval



Mairie de Larçay
 Place du 8 mai 1945
 37270 LARCAY
 Tél. : 02 47 45 86 00
 Fax : 02 47 45 86 01
 contact@sage-cher-aval.com
<http://www.sage-cher-aval.com/>

La structure porteuse



Etablissement Public Loire
 Chargé de mission : Adrien LAUNAY
 3 avenue Claude Guillemin - BP 6125
 45061 ORLEANS Cedex
 Tél. : 02 38 64 48 40
 Fax : 02 38 64 35 35
<http://www.eptb-loire.fr/>

